



Paris, le 27 mars 2024

Communiqué commun de l'Académie nationale de Pharmacie et de l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT)

CRÉATION DU « PRIX DE THÈSE CIFRE EN SANTÉ »

L'Académie nationale de Pharmacie et l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) sont heureuses de vous annoncer la création du « Prix de thèse Cifre en santé » parmi les prix décernés par l'Académie nationale de Pharmacie chaque année.

Créé en 1981, le dispositif Cifre géré par l'ANRT est financé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Considérant que le dispositif Cifre constitue un dispositif phare de la recherche partenariale et contribue à renforcer les coopérations public/privé en R&D, l'Académie nationale de Pharmacie et l'ANRT ont choisi de valoriser les jeunes docteurs et docteuses par la création d'un prix spécifique de l'Académie doté par l'ANRT.

Le « Prix de thèse Cifre en santé » est destiné à récompenser l'auteur ou l'autrice d'une thèse de sciences qui a été soutenue par le dispositif Cifre intégralement financé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans des domaines de compétence de l'Académie nationale de Pharmacie en particulier dans le domaine :

- i) de la santé au sens large y compris les technologies au service de la santé ;
- ii) des sciences biologiques, physico-chimiques et pharmaceutiques en lien avec les produits de santé ;
- iii) de la dermatologie ou de la cosmétologie.

Pour toutes les thèses qui ont été soutenues dans une université française ou un établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer le diplôme national de doctorat dans les trois dernières années, l'appel à candidatures débutera le 1^{er} avril 2024, les modalités de candidature seront consultables sur le site de l'Académie nationale de Pharmacie (www.acadpharm.org) et sur le site de l'ANRT (www.anrt.asso.fr).